



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

62^e séance plénière

Mercredi 28 avril 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour

Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable

Le Président (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui vise à répondre directement aux préoccupations des États Membres concernant l'évolution rapide de la technique et le développement durable et fait fond sur le débat thématique de haut niveau d'hier sur la coopération et la connectivité numériques. Ensemble, ces débats concluent les efforts concertés déployés par les États Membres et le système des Nations Unies pour faire progresser le dialogue autour de ce sujet important avant le sixième forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui aura lieu en mai.

Comme cela a été souligné au cours du débat d'hier, l'évolution rapide de la technique est, avant tout, une bonne chose. Toutefois, elle doit être bien maîtrisée et accessible à tous. Utilisés à bon escient et assortis de moyens d'action destinés à en guider le développement et à en faciliter l'accès, les progrès technologiques peuvent renforcer l'action menée dans le cadre du programme des objectifs de développement durable. Prenons par exemple la nécessité urgente de s'attaquer aux problèmes environnementaux. L'évolution

rapide de la technique offre la possibilité de systématiser les solutions à faible intensité de carbone et de les introduire dans de nouveaux domaines. Il en va de même pour l'ensemble des objectifs de développement durable. De la mise au point de nouvelles technologies de la santé à l'amélioration de la sécurité du transport aérien, en passant par l'élaboration de nouvelles politiques fondées sur les données pour le logement urbain ou la préservation de la diversité biologique, les progrès technologiques peuvent contribuer à accélérer et à renforcer les progrès en matière de développement durable. Pourtant, il subsiste naturellement des incertitudes et des incompréhensions autour de ces questions, notamment lorsque nous sommes confrontés à la fois à des changements rapides et à des inégalités profondément ancrées.

Il va sans dire que pour de nombreuses personnes dans le monde, l'évolution rapide de la technique est synonyme d'évolution rapide de l'emploi. Un sujet de préoccupation majeur à l'échelle mondiale est le remplacement des travailleurs humains par les technologies émergentes et d'avant-garde, ce qui a des conséquences directes sur les emplois et les moyens de subsistance. Cela inclut les technologies qui tirent parti de la numérisation et de la connectivité, notamment l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les mégadonnées, la technologie de la chaîne de blocs, les technologies mobiles de cinquième génération, l'impression 3D, la robotique, les drones, l'édition génomique, les nanotechnologies et les énergies renouvelables.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Si les travailleurs et la population dans son ensemble s'attendent généralement à ce que ces nouvelles technologies réduisent les possibilités d'emploi, la réalité est souvent tout autre. Les nouvelles technologies peuvent permettre de créer de nouveaux emplois dans des secteurs innovants et émergents et de disposer d'une main-d'œuvre mieux équipée et mieux connectée. Pour que cela profite à tous, il faut toutefois déployer des efforts pour appuyer les projets de reconversion et les capacités d'adaptation à l'échelle nationale et locale. À cet égard, je félicite les États Membres et les partenaires tels que Microsoft pour leurs messages et leurs déclarations de soutien pendant le débat de haut niveau. Ces efforts contribueront à renforcer la croissance économique dans les pays moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'à autonomiser les jeunes dans le monde entier.

Comme je l'ai souligné au cours des deux derniers jours, la réduction de la fracture numérique doit être une priorité alors que nous entrevoyons la fin de la pandémie. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 passe nécessairement par un élargissement rapide de l'accès aux technologies et à la numérisation à l'échelle mondiale. Selon le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020*, seul 54 % de la population mondiale a accès à Internet, et la grande majorité des personnes qui n'y ont pas accès vivent dans les pays les moins avancés. Si nous voulons honorer notre engagement à ne laisser personne de côté et retrouver l'élan perdu pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous devons impérativement donner un coup de fouet aux efforts visant à réduire la fracture numérique. La pandémie a intensifié l'utilisation des outils numériques et mis en évidence la gravité de la fracture numérique. Il est plus urgent que jamais de veiller à ce que nos efforts de relèvement soient placés sous le signe de l'inclusion, de l'équité, de la résilience et de la durabilité, et d'utiliser tous les outils à notre disposition à cette fin.

Pour les États et le système multilatéral, l'évolution rapide de la technique doit être considérée comme un accélérateur et un outil permettant de réduire la fracture numérique en vue de lancer une nouvelle révolution industrielle dans le monde entier, en connectant des milliards de personnes jusqu'à présent exclues et privées d'accès aux technologies. Le Mécanisme de facilitation des technologies est une pièce de ce puzzle, puisqu'il a pour objet les technologies nouvelles et émergentes et leur incidence sur les objectifs de

développement durable. De même, l'équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable demeure un élément crucial pour la collecte de données et leur transmission au forum sur la science, la technologie et l'innovation, et permet ainsi aux États Membres, aux entités des Nations Unies et aux groupes de la société civile de prendre des décisions fondées sur des données probantes, qui ont un impact direct sur la réalisation des objectifs de développement durable. Je suis heureux de constater que l'équipe spéciale interinstitutions a également formulé des conclusions sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur les objectifs de développement durable, qui ont été présentées en 2018 et 2019 lors de séances spéciales du Forum à cet effet, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Un groupe d'experts présentera de nouvelles conclusions pendant une séance spéciale du Forum 2021 prévue le 5 mai. Nous espérons que ces conclusions permettront d'évaluer les technologies d'avant-garde et leur évolution rapide à la lumière de la pandémie de COVID-19, tout en prenant en considération les enseignements tirés par les pays qui ont utilisé ces technologies pour faire face à la pandémie.

Comme cela a été mentionné au cours du débat d'hier, nous nous trouvons à un tournant historique. La manière dont nous aborderons le relèvement façonnera le monde pour les générations à venir. Les progrès technologiques constituent un outil puissant et en constante évolution dans le cadre de nos efforts visant à lutter contre la pauvreté, à autonomiser les femmes et les filles et à apporter la paix et la stabilité aux populations qui en ont besoin. Nous devons apprendre à utiliser ces technologies et à les exploiter partout si nous voulons en tirer pleinement parti. À cet égard, il ne faut pas oublier que les avancées technologiques ne sont rien sans des politiques pertinentes pour les exploiter. J'invite donc les États Membres à se pencher sur ces questions de fond et à présenter des propositions et des solutions solides, et je les remercie de leur participation au débat d'aujourd'hui et d'apporter leur soutien, leurs idées et leurs contributions au débat de haut niveau sur la coopération et la connectivité numériques.

M. Parajuli (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Ma délégation tient aussi à exprimer ses remerciements pour le débat thématique de haut niveau sur la coopération et

la connectivité numériques qui s'est tenu hier et qui a abordé des questions de fond.

Nous sommes témoins de progrès technologiques radicaux et considérables, tant par leur ampleur que par leur rapidité. Ils ont eu une incidence sur nous tous, en tant qu'individus, sociétés et nations. Le rythme de la quatrième révolution industrielle a multiplié nos possibilités d'accroître la connectivité, de renforcer la productivité, de favoriser la prospérité et de faire progresser le développement durable. En outre, à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la science, la technologie et l'innovation ont joué un rôle de premier plan dans les activités humaines. Qu'il s'agisse de la recherche médicale, de la mise au point de vaccins et de modèles d'apprentissage en ligne ou de l'adaptation des modes de travail, les technologies modernes ont contribué à atténuer des difficultés exceptionnelles liées à la crise et à la contenir autant que possible. Toutefois, cela n'a fait qu'accentuer les inégalités déjà existantes, en révélant que l'impact transformateur de l'évolution de la technique n'avait été une réalité que pour environ la moitié de la population du monde en développement. Les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs manuels, les travailleurs du secteur des services et un certain nombre de groupes de populations vulnérables se sont aggravées.

Paradoxalement et malheureusement, le rythme rapide du changement n'a d'égal que l'ampleur du fossé technologique, qui se creuse davantage dans les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, nous aimerions que la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, en sa qualité d'institution dotée d'abondantes ressources, puisse aider réellement et sensiblement les États membres à tirer parti de la science et de la technologie dans leurs efforts de développement. Nous devons également nous rappeler que selon le *Rapport mondial sur le développement durable* 2019, la technologie est l'un des quatre outils susceptibles de provoquer la transformation nécessaire pour parvenir au développement durable. Nous devons inverser la tendance actuelle où la technologie tend à créer des lacunes et en faire un outil permettant au contraire de les combler et de parvenir au développement durable. Notre but doit être de réduire la fracture numérique, de favoriser l'innovation technologique et de rendre les technologies abordables et accessibles à tous. Les avancées technologiques récentes doivent être pleinement exploitées pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, réduire les

inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre et renforcer la durabilité et la résilience pour pouvoir faire face aux chocs systémiques futurs.

La science et la technologie sont une composante importante des aspirations du Népal à parvenir au développement durable. Notre politique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour 2015, notre cadre numérique du Népal pour 2019 et notre politique nationale pour la science, la technologie et l'innovation donnent tous la priorité à l'utilisation des technologies pour la réalisation de nos objectifs de développement. Ces instruments mettent l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement des ressources humaines, la préservation de l'environnement et la réduction des effets des catastrophes. L'utilisation des TIC a permis d'accomplir des progrès visibles dans les domaines de la recherche, de l'énergie, de la prestation des services publics, de l'éducation, de l'information et des communications. Elle a renforcé la participation des citoyens aux affaires nationales, a amélioré leur bien-être et les a responsabilisés. Notre Premier Ministre a récemment lancé Mero Kitta, un service en ligne qui permet aux citoyens d'obtenir des services fonciers sans avoir à se rendre dans une administration. Notre objectif est de permettre à 80 % de la population d'accéder aux services informatiques d'ici à 2025.

Pour atteindre notre objectif de sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2026, nous déployons des efforts pour améliorer l'utilisation des technologies afin de renforcer la productivité, les possibilités d'apprentissage et la sensibilisation aux questions sanitaires et sociales, ainsi que la prestation efficace des services et la bonne gouvernance. À cet égard, le renforcement de la coopération et de l'appui au niveau international sera de la plus haute importance.

En conclusion, je tiens à souligner que le renforcement de la coopération pour le développement et le transfert de techniques vers les pays en développement afin de leur permettre d'exploiter le potentiel de la technologie sont des outils permettant d'atteindre les objectifs de développement durable.

M. Ríos Sánchez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique prend la parole dans le débat d'aujourd'hui parce que l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable n'a jamais été aussi importante. C'est une occasion qui nous est offerte de discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 73/17.

Au cours des dernières années, l'examen de l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur le développement durable a suscité un intérêt croissant, tant de la part des États Membres que d'autres parties prenantes. Nous avons organisé plusieurs débats sur les technologies, et plusieurs rapports ont été publiés. Le rapport le plus pertinent est le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général (A/74/821). Ses recommandations sur la connectivité mondiale, les biens publics numériques, l'inclusion numérique, le renforcement des capacités numériques, l'intelligence artificielle, entre autres choses, mettent en évidence les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent dans le contexte de la révolution technologique en cours. Nous nous réjouissons de la création par le Secrétaire général du Bureau de l'Envoyé pour les technologies, qui a déjà commencé ses travaux.

Il est indéniable que les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation ont conduit à une évolution rapide de la technique au cours des dernières années. Les avancées en matière de technologies de pointe ont mis en lumière un potentiel considérable pour le développement durable. Il s'agit notamment de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies, des biotechnologies, des macrodonnées, de l'impression 3D, de la technologie de la chaîne de blocs et de l'Internet des objets. L'intelligence artificielle par exemple, associée à la robotique, peut rendre la production et les processus commerciaux plus efficaces. L'impression 3D, quant à elle, permet une production en petite série plus rapide et plus économique, ainsi que la création rapide de prototypes de nouveaux produits.

Tous ces processus doivent être examinés dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en évaluant leur impact sur l'économie, l'environnement et la société. Pendant la pandémie, l'intelligence artificielle et les macrodonnées ont été utilisées pour dépister les patients. Nous avons pu retracer et identifier les cas positifs, prédire l'évolution de la maladie et évaluer les risques d'infection. Nous nous félicitons du fait que la science a déjà permis de produire des vaccins contre la COVID-19, même si l'absence d'accès équitable à ces vaccins demeure un sujet de préoccupation.

Les pays et les personnes ne s'adaptent pas à ces changements au même rythme. La pandémie a non seulement exacerbé les inégalités structurelles existantes, mais elle a également creusé le fossé numérique. Au total, 3,6 milliards de personnes, soit plus de

la moitié de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à Internet. Les pays les moins avancés sont aussi les moins connectés, étant donné que seulement 19 % de membres de leur population sont connectés à Internet. En l'absence de coopération pour s'adapter à ces changements, le fossé numérique ne fera que se creuser, en particulier dans les pays les moins avancés et parmi les personnes vulnérables et les groupes marginalisés, tels que les peuples autochtones, les enfants, les personnes âgées, les femmes, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'adaptation aux technologies est également marquée par les inégalités de genre. Les garçons et les hommes ont reçu plus d'encouragement et de soutien que les filles et les femmes pour suivre des études dans les domaines des sciences et des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Au cours des 12 derniers mois, nous avons assisté à une augmentation massive du nombre d'activités en ligne. Beaucoup d'entre nous ont pu s'adapter. Malheureusement, beaucoup d'autres personnes ont été laissées pour compte. Il est donc important de se demander comment nous pourrions suivre le rythme de l'évolution rapide de la technique alors qu'une grande partie de la population n'a même pas accès à Internet. Aujourd'hui, plus que jamais, l'inclusion numérique pour tous est d'une importance capitale. Il faut garantir un accès abordable et sécurisé à Internet et aux appareils nécessaires, ainsi qu'aux compétences numériques indispensables.

À elles seules, les technologies ne constituent pas la solution à tous les maux de notre époque. Elles doivent être utilisées pour notre bien-être collectif. Notre délégation a écouté attentivement les déclarations et les interventions qui ont été faites pendant le débat de haut niveau d'hier sur la coopération et la connectivité numériques et accordera la même attention au forum sur la science, la technologie et l'innovation qui aura lieu la semaine prochaine. Sur la base de ces débats et forums multilatéraux et en réponse à l'appel que vous venez de lancer, Monsieur le Président, le Mexique soumettra un projet de résolution intitulé « Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable ». L'objectif de ce projet de résolution est de faire état des progrès accomplis et des tâches en suspens au sein du système des Nations Unies dans ce domaine. Au cours des deux dernières années, nous avons également assisté à une réponse multilatérale à ce phénomène, qui devrait être prise en charge par les États Membres. Ce projet de résolution va au-delà des technologies en tant que telles. Nous nous

concentrerons spécifiquement et de manière exhaustive sur l'adaptation à l'évolution rapide de la technique et à ses implications pratiques pour le Programme 2030. Les négociations seront ouvertes, inclusives et transparentes. En outre, le fait que ces négociations seront menées virtuellement est un signe de l'adaptation dont nous avons dû faire preuve au Siège de l'Organisation. Nous encourageons tous les États Membres à participer à ce processus de manière constructive au cours des prochains jours afin de façonner une vision globale de l'évolution rapide de la technique.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion importante, qui arrive à point nommé. La pandémie a donné un nouvel élan à la transformation numérique déjà à l'œuvre dans de nombreux domaines d'activité ainsi que dans l'éducation, l'innovation et la prestation de services. L'évolution rapide de la technique a joué un rôle essentiel pour atténuer les effets de la pandémie et faciliter le relèvement économique. Elle joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, elle a également mis en lumière des inégalités et des vulnérabilités qui risquent fort d'être exacerbées par la même occasion, en raison de la fracture numérique.

Dans ce contexte, je voudrais faire trois observations pertinentes. Premièrement, la réduction de la fracture numérique est un objectif réalisable, grâce à des efforts conjoints. Nous devons renforcer la coopération internationale et multipartite pour renforcer les capacités locales et faire progresser l'inclusion numérique. Entre autres choses, cette approche multipartite doit être axée sur le développement et l'amélioration de l'accès à une infrastructure numérique de qualité, l'appui à des modèles d'activité susceptibles de favoriser la création d'emplois et la numérisation de la main-d'œuvre, la simplification de l'accès au numérique pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, la démocratisation de l'accès aux technologies et aux économies numériques, sans discrimination et y compris dans les zones rurales, et la facilitation des transferts de technologie et le partage d'informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les modèles d'activité.

Deuxièmement, nous devons perfectionner les technologies qui encouragent et en facilitent la mise en place d'un écosystème de science, de technologie et d'innovation inclusif. En tant qu'outil important dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable,

un tel système efficace et inclusif est en effet crucial. Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques visant à améliorer les capacités d'adaptation des sociétés et à faire en sorte que les bienfaits des nouvelles technologies profitent à tous. Cela passe par le renforcement des compétences et de l'aptitude à se servir des outils numériques. Des financements suffisants sont également nécessaires pour construire des infrastructures matérielles et améliorer l'accès aux réseaux numériques grâce à la fourniture d'électricité et à une connectivité abordable.

Troisièmement, nous devons atténuer les incidences négatives de la technologie et promouvoir un comportement responsable dans le cyberspace. Nous devons remédier aux conséquences néfastes de la technologie, telles que les pertes d'emplois et les préoccupations relatives aux inégalités, à la protection de la vie privée et à la cybersécurité. Nous devons également contrer la propagation d'informations fausses et trompeuses au sujet de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui peut entraver l'efficacité des mesures de santé publique. L'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable est l'un des principaux domaines sur lesquels l'Indonésie se penchera au cours du débat, en sa qualité de Coprésidente du forum sur la science, la technologie et l'innovation de cette année. L'Indonésie est déterminée à travailler en étroite collaboration avec l'Assemblée et les autres parties prenantes pour que ce débat aboutisse à des résultats constructifs et concrets. L'Indonésie considère l'inclusion numérique comme un outil essentiel pour optimiser l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de parvenir au développement durable. J'encourage tout le monde à participer activement au Forum de cette année et à aux activités de suivi.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/75/L.76, qui a été distribué au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement ». Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 24 de son ordre du jour à sa 48^e séance plénière, le 21 décembre 2020. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie, il sera nécessaire de reprendre

l'examen du point 24 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 24 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 24 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour qu'elle puisse se prononcer rapidement sur le document dont elle est saisie, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 24 de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504B).

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Projet de résolution (A/75/L.76)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.76.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Irlande, du Bangladesh et des 67 autres coauteurs, j'ai l'honneur de présenter le tout premier projet de résolution sur la prévention mondiale de la noyade. L'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason et moi-même remercions toutes les délégations pour leur contribution et leur appui précieux dans la mise au point de ce projet de texte. Le projet de résolution est proposé au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », et a été publié sous la cote A/75/L.76.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les 67 États Membres, au dernier décompte, qui se sont portés coauteurs de cet important projet de résolution. Nous espérons sincèrement que d'autres se joindront à eux avant son adoption. Il est primordial que l'Assemblée générale fasse passer un message ferme pour exprimer son appui sans équivoque aux efforts de prévention mondiale de la noyade. Je tiens également à remercier le Groupe des Amis pour la prévention de la noyade, qui a offert un appui déterminant pour faire avancer ces efforts au cours des deux dernières années, tout en menant des activités de sensibilisation et en prenant des mesures contre ce tueur silencieux et évitable. En outre, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à

l'Organisation mondiale de la Santé, à l'UNICEF et à la Royal National Lifeboat Institution pour leur appui et leur coopération tout au long de ce processus.

Rien qu'au cours des 10 dernières années, plus de 2,5 millions de vies ont été inutilement perdues à cause de l'eau : des nourrissons qui ont glissé silencieusement dans des étangs, des pères qui ne sont jamais revenus de leurs parties de pêche ou des sœurs qui ont été prises au piège par la marée sur le chemin de l'école, autant de vies gâchées et de décès évitables qui atteignent des proportions épidémiques. La noyade est une cause majeure et négligée de mortalité dans le monde, avec 235 000 vies perdues chaque année, 650 chaque jour et 26 chaque heure. Ces chiffres sont surprenants, voire stupéfiants. Chaque année, la noyade est à l'origine de plus de décès que la mortalité maternelle ou la malnutrition. C'est un fléau qui ne connaît pas de frontières ou de limites géographiques. N'importe qui peut se noyer, n'importe où. Il touche aussi tous les pays du monde, certains de plus durement et plus injustement que d'autres. Plus de 90 % des noyades surviennent dans les pays à revenu faible et intermédiaire. L'Afrique enregistre les taux de noyade les plus élevés et l'Asie le plus grand nombre de décès par noyade, les enfants et les jeunes représentant une majorité des vies perdues : notre avenir.

Malgré la charge mondiale de morbidité qu'elle représente, la noyade est considérée comme une épidémie silencieuse qui n'est pas reconnue suffisamment et à laquelle peu de ressources sont consacrées au regard de son impact. L'impératif d'agir contre la noyade n'est pas simplement d'ordre moral ou politique. Le coût économique est lui aussi intenable. Le coût total à l'échelle mondiale est estimé à 146 milliards de dollars par an et concerne principalement les pays à faible revenu. La noyade n'est donc pas seulement un accident, elle est aussi une inégalité. Tout n'est cependant pas perdu. Nous pouvons encore enrayer cette tendance si nous agissons dès maintenant. Chaque décès par noyade peut être évité grâce à des solutions peu coûteuses et ayant fait leurs preuves, et la lutte contre la noyade nous offre l'occasion de faire progresser plusieurs objectifs de développement durable. Par exemple, la prévention de la noyade peut catalyser les progrès visant à éliminer la mortalité évitable des enfants de moins de 5 ans, notamment dans les pays où la noyade constitue une cause majeure de décès infantiles. La prévention de la noyade peut préserver des avancées et des investissements qui ont beaucoup coûté en matière d'immunisation, de nutrition et d'éducation, qui disparaissent tragiquement dans l'eau avec chaque jeune vie. Il existe également

des liens avec la réalisation d'autres objectifs de développement durable, notamment les objectifs nos 5, 6, 10, 11 et 13, si nous prenons des mesures pour prévenir ces décès évitables.

Mon pays, le Bangladesh, est en première ligne dans la lutte contre la noyade. Cela fait plus de 10 ans que le Bangladesh a commencé à prendre conscience de ce problème et à prendre des mesures pour y faire face. J'ai le plaisir d'annoncer que nous faisons des progrès, tout comme plusieurs de nos voisins dans la région qui, comme nous, ont gravement pâti de ce fléau qu'est la noyade, en particulier chez les enfants. Nous faisons des progrès dans le processus d'élaboration d'un plan national de prévention de la noyade et de mesures au niveau local en mettant au point, en mettant à l'essai et à en adaptant des interventions à même de sauver des vies à un coût relativement faible. À cet égard, nous veillons à ce que les jeunes enfants soient surveillés et gardés par les personnes qui s'en occupent dès lors qu'ils se trouvent à proximité de l'eau ; à ce que des barrières ou un clôturage soient installés autour des sources d'eau à ciel ouvert telles que les étangs et les puits ; à ce que les jeunes enfants aient la possibilité d'apprendre des techniques de natation susceptibles de leur sauver la vie ; à ce que les membres des populations locales soient en mesure de pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et les gestes de premiers secours si le pire venait à se produire et, surtout, à ce que ces populations locales soient sensibilisées au fait que la noyade est évitable et qu'il ne faut pas en avoir peur. Nous commençons à constater des progrès.

Il est sans aucun doute possible d'en faire plus, et nous sommes déterminés à agir dès maintenant. Nous savons que d'autres partagent ce sentiment d'urgence et cette ambition, aux niveaux national, régional et international, comme en témoigne l'appui considérable apporté au projet de résolution A/75/L.76. L'initiative conjointe que nous avons prise de soumettre ce projet de résolution, avec l'Irlande, elle-même une nation insulaire bien consciente à la fois des promesses et des risques liés à l'eau, démontre qu'en œuvrant de concert dans toutes les régions et indépendamment des profils de risque, il est possible d'accomplir des progrès en matière de prévention de la noyade.

Le texte dont nous sommes saisis comprend quelques modifications rédactionnelles apportées par le Secrétariat. Elles n'ont pas d'incidence sur le contenu ou la substance du projet de résolution. Nous tenons à remercier sincèrement tous les États Membres pour

leur approche constructive et la souplesse dont ils ont fait preuve, qui nous ont permis de parvenir à ce point, ainsi que pour leurs importantes contributions tout au long du processus de consultation. Le texte final du projet de résolution contient 15 alinéas du préambule et sept paragraphes. Dans le préambule, nous exprimons notre préoccupation quant à l'ampleur du problème et au fait qu'il reste largement méconnu, et nous notons que la noyade est un problème de justice sociale. Nous rappelons des accords importants tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle et les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que d'autres grands cadres mondiaux, notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Nouveau Programme pour les villes.

Entre autres choses, les paragraphes du projet de résolution invitent et encouragent les États Membres, en fonction des circonstances nationales, à nommer un point focal national pour la prévention de la noyade, à se doter de plans, de politiques et des programmes de prévention nationaux, à promulguer et faire appliquer des lois, à organiser et à diffuser largement des campagnes de sensibilisation, à appuyer la coopération internationale et régionale et à promouvoir la recherche-développement dans le domaine de la prévention de la noyade. Le projet de résolution décide également de proclamer le 25 juillet Journée mondiale de prévention de la noyade, qui sera observée chaque année dans le monde entier sur la base du volontariat. Nous invitons l'Organisation mondiale de la Santé à faciliter la célébration de cette Journée, qui serait l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie et d'accélérer la mise en place de solutions susceptibles de sauver des vies en vue de rassembler les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile, les praticiens chargés de la prévention de la noyade et les populations locales, tout en reconnaissant qu'il est effectivement possible de prévenir la noyade grâce à une action collective.

Nous voudrions réaffirmer notre espoir de voir le projet de résolution ouvrir la voie à une sensibilisation accrue à la prévention de la noyade et surtout, à une coopération et une collaboration aux niveaux national, régional et mondial. Nous ne pouvons plus rester spectateurs pendant que l'eau continue d'emporter des vies précieuses, alors que des solutions existent et que la volonté politique est désormais évidente. La noyade et sa prévention ont été totalement absentes

des activités menées par le système des Nations Unies pendant ses 75 premières années d'existence. Mais cette année, nous remédions à cette lacune flagrante. Le projet de résolution A/75/L.76 représente la reconnaissance, qui aurait dû avoir lieu il y a longtemps, d'une cause majeure de mortalité et des solutions et possibilités qui existent pour y remédier. Au nom de l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason et en mon nom personnel, je tiens à remercier sincèrement tous les membres de leur appui. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par un large consensus aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/75/L.76, intitulé « Prévention mondiale de la noyade ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.76, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahreïn, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, El Salvador, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Nauru, Népal, Niger, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Portugal, Qatar, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.76 ?

Le projet de résolution A/75/L.76 est adopté (résolution 75/273).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les

délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Santiago (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur l'adoption de la résolution 75/273 sur la prévention mondiale de la noyade. En ce qui concerne les références faites au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, je renvoie l'Assemblée à l'explication de position générale que nous avons présentée le 1^{er} septembre 2015 (voir A/69/PV.101).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position après l'adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 24 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Rapports du Bureau

Premier rapport du Bureau (A/75/250)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 98 de l'ordre du jour à la Première Commission. Pour qu'elle puisse se prononcer rapidement sur le rapport du Bureau (A/75/250), puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 98 de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504B).

Point 98 de l'ordre du jour (suite)

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Projet de décision (A/75/L.79)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 98 de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de décision A/75/L.79. Avant de donner la parole

au titre des explications de vote ou de position, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous réitérons nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Lauber, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, pour nous avoir guidé sur la voie d'un consensus qui a été dégagé au prix d'efforts considérables et qui nous a permis d'approuver le rapport du Groupe de travail à composition non limitée (voir A/75/816) le 12 mars. Le Groupe de travail nous a donné la possibilité de mettre en place un processus sans précédent, inclusif et transparent, qui a permis à tous les États Membres de participer sur un pied d'égalité aux débats sur un sujet qui revêt de plus en plus d'importance au niveau international.

Même si nous saluons la souplesse et l'engagement dont ont fait preuve la plupart des délégations et les efforts déployés par la présidence pour prendre en compte tous les points de vue, le rapport n'a pas répondu à toutes nos attentes. Nous prenons note des modifications apportées aux paragraphes 3, 7 et 9 sur la complémentarité des instances spécialisées et de la reconnaissance du fait que ces responsabilités incombent au premier chef aux États au paragraphe 10. En outre, si nous apprécions l'inclusion de références au développement de capacités en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins militaires dans le paragraphe 16, nous estimons que dans les documents futurs, plus de précisions devraient être apportées en ce qui concerne cette question, car il s'agit d'une menace réelle et potentielle.

En ce qui concerne les règles, normes et principes de comportement responsable des États, nous estimons que l'établissement de nouvelles règles doit être une priorité absolue. Nous constatons toutefois que certaines parties du rapport mettent excessivement l'accent sur la question de l'application. Le développement des TIC et les menaces croissantes liées à leur utilisation à des fins malveillantes, qui sont mentionnés à juste titre dans le rapport, démontrent la nécessité de définir de nouveaux cadres réglementaires, parallèlement aux avancées technologiques, ainsi que des obligations et des engagements juridiquement contraignants. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité d'adopter un instrument juridiquement contraignant qui nous permettra de faire face

aux défis et aux vides juridiques dans le domaine de la cybersécurité.

Même si nous constatons avec satisfaction que certaines obligations juridiquement contraignantes ont été évoquées dans les observations finales, nous aurions préféré qu'elles soient mentionnées dans la section sur le droit international. Il s'agit là de l'une des attentes de nombreux États Membres qui pourrait faire l'objet d'une discussion approfondie au sein du nouveau groupe de travail sur la cybersécurité. Dans la section consacrée au droit international, nous apprécions l'accent placé systématiquement sur la nécessité d'établir une compréhension commune pour parvenir à un consensus. Cependant, nous avons été déçus par la suppression de la seule mention dans le texte des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Si nous apprécions la formulation retenue au paragraphe 34 invitant les États à s'abstenir de toute mesure dérogeant au droit international et à la Charte des Nations Unies, nous aurions préféré que le rapport fasse expressément référence aux mesures coercitives unilatérales dans cette section, car il s'agit d'une réalité à laquelle nombre de nos pays sont confrontés et qui limite leur développement technologique.

Malgré les changements apportés à la section sur le renforcement des capacités, aucun accent n'a été mis sur l'importance de cette question et de la coopération sans discrimination dans le plein respect de la souveraineté des États, qui est une priorité pour les pays en développement. Dans la perspective de futures négociations au sein du nouveau Groupe de travail, nous devons nous efforcer de prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays en respectant l'exigence de proportionnalité et déployer des efforts délibérés à cet égard. À cette fin, il sera fondamental de mener les négociations paragraphe par paragraphe, pour faciliter un consensus au sein du Groupe de travail créé par la résolution 75/240.

Cuba restera pleinement engagée en faveur d'une utilisation exclusivement pacifique des TIC. Par conséquent, nous rejetterons toute tentative visant à légitimer la militarisation de l'espace et l'utilisation hostile des technologies de l'information et des communications dans le but, avoué ou non, de renverser l'ordre juridique et politique des États.

M. Ghadirkhomi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation sur le projet de décision A/75/L.79, qui porte sur le rapport final (voir A/75/816,

annexe I) du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. La République islamique d'Iran appuie ce tout premier processus multilatéral, inclusif, démocratique et sans précédent sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Dès la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée et tout au long du processus intersessions jusqu'à la troisième et dernière, l'Iran a présenté ses contributions tout en expliquant les raisons les motivant. Au cours de ce processus, nous avons fait sincèrement part de nos préoccupations et énuméré les points sur lesquelles nous ne transigerions pas, notamment le fait de respecter la souveraineté des États ; s'abstenir d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États ; appliquer le principe de responsabilité aux plateformes et sociétés transnationales ; éviter les recommandations orientées vers l'action qui ne tiennent pas compte de ces principes ; œuvrer à la codification et à la mise en œuvre d'un instrument juridiquement contraignant et développer le droit international actuel, ainsi que des normes supplémentaires de comportement responsable des États ; désigner des référentiels, à titre non obligatoire ; appliquer les principes d'éthique et de justice aux questions relatives aux TIC ; encourager le comportement responsable des agents non étatiques, y compris des plateformes numériques, de façon à garantir et à faciliter la coopération des plateformes numériques et des sociétés transnationales concernées avec les États ; garantir l'utilisation des TIC à des fins exclusivement pacifiques ; condamner toute justification de la menace ou de l'emploi de la force au moyen des TIC ; enfin et surtout, veiller à ce que toutes les initiatives nationales jouissent d'un statut égal au sein du prochain Groupe de travail à composition non limitée.

Nous avons précisé à plusieurs reprises que pour l'Iran, il est inadmissible que ces lignes rouges soient franchies. Malheureusement, malgré nos nombreux appels pour que le rapport final reflète les points de vue de tous et non d'un seul groupe d'États Membres, nos points de vue et demandes n'ont pas été pris en compte, tout comme les propositions des membres du Mouvement des pays non alignés.

Nous espérons que le rapport répondrait aux attentes de tous les États Membres et permettrait de

dégager un consensus unanime. Toutefois, dans une perspective stratégique et à long terme, la République islamique d'Iran, bien que déçue par les parties du rapport qu'elle juge inacceptables, ne souhaite pas que ce processus mondial aboutisse à un échec ou à une impasse. Je tiens donc à souligner que notre position telle qu'elle a été exprimée pendant la troisième session de fond du Groupe de travail reste valable, et à rappeler une fois encore qu'après avoir formellement fait part de ses objections à certaines parties du rapport et exprimé sa profonde inquiétude quant aux causes qui sous-tendent cette situation inacceptable, ma délégation tient à indiquer que la République islamique d'Iran ne bloquera pas le consensus sur le rapport. Cependant, compte tenu du caractère inacceptable du contenu de certaines parties du rapport, nous n'avons pas d'autre choix que de nous dissocier de toute partie du rapport qui ne correspond pas à nos positions telles qu'elles ont été présentées lors des délibérations de la présente session du Groupe de travail à composition non limitée. La République islamique d'Iran n'a par conséquent aucune obligation au titre d'un quelconque terme, contenu, paragraphe, conclusion ou recommandation du rapport qui ne serait pas conforme à ses positions fondées sur des principes.

M^{me} Llano (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions saluer les efforts précieux déployés par l'Ambassadeur Jürg Lauber et son équipe pour nous permettre d'aboutir à un consensus, dans des conditions exceptionnelles et après un processus de deux ans qui a permis à tous les pays, petits et grands, d'échanger des idées et des propositions sur un pied d'égalité et de se rendre compte que ce Groupe de travail à composition non limitée était l'affaire de tous. Nous tenons à saluer tout particulièrement la Russie ainsi que l'ensemble des pays qui ont œuvré pour que cette plateforme sans précédent, inclusive et transparente puisse voir le jour.

Dès le moment où notre délégation a commencé à participer activement aux réunions consultatives du Groupe, nous avons compris que nous nous engageons dans un processus ambitieux dans le cadre duquel le mieux pourrait potentiellement s'avérer l'ennemi du bien. Toutefois, grâce à la volonté politique, nous avons réussi à trouver un équilibre qui a permis d'aboutir à une réalisation multilatérale qui devrait servir d'exemple et être reproduite au sein de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'importance de ce sujet qui pose de nouveaux défis chaque jour.

Notre délégation, qui s'est jointe au consensus, apprécie la souplesse et l'engagement dont la plupart des délégations ont fait preuve. Il sera primordial de veiller, dans les négociations futures au sein du nouveau Groupe de travail à composition non limitée, à ce que les propositions des États membres du Mouvement des pays non alignés, notamment de Cuba, de la Russie, de la Chine et de l'Iran, soient prises en considération, de même que les intérêts et les demandes de tous les pays. Nous estimons qu'à cette fin, il sera essentiel de mener les négociations paragraphe par paragraphe, ce qui aidera à dégager un consensus au sein du Groupe de travail créé par la résolution 75/240. Notre délégation voudrait féliciter de nouveau toutes les délégations pour leur esprit constructif, grâce auquel les négociations se sont déroulées dans un environnement inclusif, et saluer l'Ambassadeur Lauber pour la sagesse avec laquelle il a dirigé l'ensemble de ce processus, en dépit de sa complexité. Le Nicaragua voudrait réitérer son engagement sans faille vis-à-vis des travaux du Groupe et exprimer sa satisfaction quant au résultat consensuel final.

M. Reyes Hernández (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne remercie l'Ambassadeur Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse, en sa qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que toute son équipe. C'est grâce à eux que les négociations ont pu être menées dans un climat de cordialité, d'inclusion et de transparence. Nous remercions également le Secrétariat pour son appui tout au long du processus.

Le travail entamé en 2018 et achevé aujourd'hui a mis en lumière le rôle du Groupe à composition non limitée en tant que cadre démocratique et inclusive, qui a permis de faire avancer nos débats sur l'informatique et les télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale de manière transparente et équitable. Tout au long de ce processus, notre délégation a pris part aux délibérations à titre national et en tant que membre du Mouvement des pays non alignés. Malheureusement, comme nous l'avons fait remarquer pendant la troisième et dernière session tenue en mars, le texte final (voir A/75/816, annexe I) n'a pas tenu compte de certaines des diverses opinions des membres.

En ce qui concerne certaines questions spécifiques, je tiens à souligner que le développement de

capacités en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins militaires aurait pu être abordé de manière plus adéquate. S'agissant de la lutte contre l'emploi des TIC à des fins malveillantes, nous restons convaincus qu'il faut établir de nouveaux principes et normes de comportement responsable des États, assortis d'obligations et d'engagements contraignants. Nous déplorons l'absence dans le rapport de référence aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. À l'heure où la communauté internationale s'emploie à établir des normes de comportement dans le cyberspace, l'application du droit international à l'utilisation des TIC par les États ne saurait être dissociée de divers principes, dont l'égalité souveraine des États, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de quelque pays que ce soit, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Ces principes constituent un élément fondamental qui devra être abordé à l'avenir.

M^{me} McGuire (Grenade), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous constatons avec inquiétude que depuis que le Groupe de travail à composition non limitée a commencé ses travaux, les mesures coercitives unilatérales liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications ont augmenté dans le monde entier. Loin de contribuer à l'instauration d'un environnement pacifique dans le cyberspace, ces « mesures » qui portent mal leur nom ne font qu'alimenter l'escalade. C'est la raison pour laquelle notre délégation regrette que, malgré les demandes répétées de divers États à ce sujet, le rapport ne fasse pas expressément mention du recours aux mesures coercitives unilatérales. Le Venezuela rejoint le groupe des pays qui jugent approprié d'invoquer automatiquement l'Article 51 de la Charte des Nations Unies dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et prône l'utilisation pacifique des technologies de l'information et des communications. Une section similaire devrait être créée dans le rapport au sujet du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

Ma délégation a conscience des difficultés qu'implique la recherche d'un équilibre entre les positions des membres. Nous sommes conscients qu'aucun équilibre ne peut prétendre à la perfection. Nous savons que toutes les parties en attendaient plus, et nous comprenons que

toutes les propositions ne pouvaient être incluses dans le document. Par conséquent, sans pour autant revenir sur nos positions de principe exprimées à de nombreuses reprises et partagées par plusieurs délégations, nous avons eu à cœur de parvenir à un résultat axé sur le consensus. Pour ces raisons, tout en gardant à l'esprit les travaux futurs mandatés par la résolution 75/240, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela a décidé d'appuyer le projet de décision A/75/L.79.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant le vote. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.79, intitulé « Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018 ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/75/L.79 est adopté (décision 75/564).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 98 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/75/L.81)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.81.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/75/L.81, intitulé « Journée internationale des femmes juges », au titre du point 14 de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ». L'État du Qatar a coordonné les négociations sur le projet de résolution et en a rédigé le texte. Depuis son dépôt, les pays

suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Botswana, Chili, Chine, Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, Gambie, Grenade, Guinée, Guyana, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Philippines, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance et notre gratitude pour leurs contributions et leur coopération à toutes les délégations qui ont pris part aux consultations sur le projet de résolution. Je signale que l'initiative du Qatar en faveur de la proclamation d'une Journée internationale des femmes juges est née à la deuxième réunion de haut niveau du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUUDC), accueillie par le Qatar du 25 au 27 février 2020.

Cette initiative novatrice vise à célébrer la Journée internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir le rôle important joué par les femmes dans le domaine judiciaire en faveur de l'état de droit. Le projet de résolution décide de proclamer le 10 mars de chaque année Journée internationale des femmes juges. Il représente l'occasion de réaffirmer tous les ans l'importance de la participation des femmes dans les institutions publiques, y compris judiciaires, et l'engagement de la communauté internationale à prendre des décisions participatives et représentatives à tous les niveaux pour exiger la représentation équilibrée des genres. Le projet de résolution fait également référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, qui peuvent contribuer de manière importante à des progrès dans la réalisation de tous les objectifs et cibles de développement durable. Il met également l'accent sur la prise en compte des questions de genre, qui est un élément crucial de la mise en œuvre du Programme 2030.

Le projet de résolution constate que relativement peu de femmes occupent des fonctions de juge, en particulier dans la haute magistrature. Il note aussi avec satisfaction le travail accompli par le Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire de l'ONUUDC pour qu'il soit

tenu compte des questions liées à la représentation des femmes dans les systèmes judiciaires. Il réaffirme que la participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux des processus de décision est indispensable pour parvenir à l'égalité, au développement durable, à la paix et à la démocratie. Il réaffirme également l'engagement pris de mettre au point et en œuvre des stratégies et des plans nationaux adaptés et efficaces en faveur de la promotion de femmes aux postes de direction, d'encadrement ou autres des systèmes et institutions judiciaires. Enfin, il invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et la société civile, la communauté internationale et les autres parties intéressées à célébrer chaque année la Journée internationale des femmes juges, de la manière qu'ils jugeront la plus appropriée afin de favoriser la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de la magistrature.

Pour terminer, je tiens à exprimer une fois de plus notre gratitude envers les États Membres qui ont contribué à la présentation du projet de résolution. Nous espérons vivement que tous les autres États les rejoindront. Nous ne doutons pas que le projet de résolution fait l'objet d'un consensus, et nous espérons qu'il sera adopté sans être mis aux voix à la présente séance.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.81, intitulé « Journée internationale des femmes juges ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.81, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Dominique, Émirats arabes unis, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Népal, Niger, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie,

Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam et Zambie.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.81 ?

Le projet de résolution A/75/L.81 est adopté (résolution 75/274).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 73 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Projet de résolution (A/75/L.80)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.80 au nom de la Communauté des Caraïbes.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.80, intitulé « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi qu'à ceux des pays voisins subissant les effets des éruptions du volcan la Soufrière », au titre du point 73 a) de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale se dit profondément préoccupée par les graves conséquences des éruptions explosives du volcan La Soufrière qui se produisent à Saint-Vincent-et-les Grenadines depuis le 9 avril et ont entraîné le déplacement des résidents, qu'elles ont privés de leurs sources de revenus, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de sécurité sanitaire et d'accès aux infrastructures sociales, ainsi que part la nécessité de rétablir d'urgence des conditions

normales pour la population. Depuis plus de deux semaines, Saint-Vincent-et-les Grenadines est frappée par une série d'éruptions volcaniques explosives sur l'île de Saint-Vincent, dans une crise aux proportions jamais vues. Près d'un cinquième de la population de l'île a dû être évacuée de la zone sinistrée, qui couvre environ un tiers de l'île. Les éruptions volcaniques explosives en cours sont aggravées par les défis multidimensionnels de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et interviennent avant le début de ce qu'on annonce être une saison active des ouragans, dans quelques semaines. Il s'agit là de chocs graves qui échappent à tout contrôle au niveau national et mettent en lumière la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

Le projet de résolution présenté à l'Assemblée aujourd'hui souligne le risque accru pour la santé publique que fait courir la propagation de la COVID-19 parmi les personnes qui trouvent refuge sur le territoire national de Saint-Vincent-et-les Grenadines ou ailleurs. Il souligne en outre les besoins et les problèmes particuliers qu'ont Saint-Vincent-et-les Grenadines et les pays voisins sinistrés, et salue l'aide immédiate et généreuse apportée par la Communauté des Caraïbes et les pays voisins, ainsi que d'autres États et organisations nationales, régionales et internationales, en particulier le système des Nations Unies.

Le projet de résolution invite la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue d'accroître le soutien qu'elle apporte à Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi qu'aux pays voisins sinistrés, et encourage les organisations et institutions financières internationales à continuer de verser des contributions et de se montrer généreuses pendant la crise et la période de relèvement qui suivra. Il prie également le Secrétaire général d'appuyer, dans la mesure de ses pouvoirs, les activités de relèvement.

Enfin, les 14 États membres de la CARICOM tiennent à remercier sincèrement de leur soutien massif les 158 délégations qui, au dernier décompte, se sont portées coauteurs du projet de résolution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.80, intitulé « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi qu'à ceux des pays voisins subissant les effets des éruptions du volcan la Soufrière ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.80, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.80 ?

Le projet de résolution A/75/L.80 est adopté (résolution 75/275).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je tiens à remercier chaleureusement tous les États Membres de leur appui précieux à la résolution 75/275, intitulée « Expression de solidarité et appui au Gouvernement et à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi qu'à ceux des pays voisins subissant les effets des éruptions du volcan la Soufrière », qui vient d'être adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale avec quelque 174 coauteurs.

Je tiens également à exprimer notre sincère reconnaissance à la Représentante permanente du Guyana, S. E. M^{me} Carolyn Rodrigues-Birkett, Présidente du groupe de travail de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour avoir présenté la résolution au nom de la CARICOM et pour ses efforts de sensibilisation déployés à titre personnel. Je vous suis également très reconnaissante pour votre travail, Madame la Vice-Présidente, en tant que sa prédécesseure immédiate à la présidence du groupe de travail de la CARICOM et en tant que Représentante permanente de la Grenade. Nous remercions tout particulièrement l'ensemble du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour sa solidarité toute familiale. En effet, toutes les Amériques se sont mobilisées pour nous porter assistance, et nous les en remercions.

Depuis le 9 avril, comme nous venons de l'entendre, notre pays est confronté à une série d'éruptions volcaniques explosives qui ont plongé notre mode de vie et notre économie dans le chaos. Près d'un cinquième de la population de l'île a dû être évacuée vers des zones plus sûres et nous sommes désormais face au défi monumental de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction. Au vu de ces immenses défis, qui sont encore aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et surviennent à la veille de la saison des ouragans dans l'Atlantique, l'appui et la solidarité de la communauté internationale sont essentiels pour notre État et notre population.

Nous accueillons avec satisfaction l'appel de fonds mondial lancé par l'Organisation des Nations Unies pour Saint-Vincent-et-les Grenadines et les pays

voisins et sommes profondément reconnaissants de l'appui promis. Sans la solidarité immédiate et soutenue de l'Organisation des Nations Unies, de nos organisations régionales et sous-régionales, de nos voisins et de pays proches et lointains, notre vie et nos conditions de vie seraient tout à fait intolérables. Nous les remercions. Le système des Nations Unies et ses organismes sont activement à pied d'oeuvre. La Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Système de sécurité régional, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, l'Association des États de la Caraïbe et les organismes régionaux partenaires ont joué un rôle de premier plan, déployant des efforts admirables.

Nous saluons et soulignons l'appui des États Membres des Amériques qui se sont mobilisés et continuent de se mobiliser pour nous venir en aide, tout comme de nombreux autres membres de l'ensemble de la communauté internationale. Il est important de signaler que dans les 24 heures qui ont suivi la première série d'éruptions explosives, le Premier Ministre de mon pays a reçu un appel personnel du Secrétaire général António Guterres. Deux jours plus tard, le Coordonateur résident des Nations Unies pour la Barbade et les Caraïbes orientales, basé à la Barbade, à environ 160 km à l'est de Saint-Vincent, arrivait par bateau en raison de la fermeture de l'espace aérien, ce qui illustre l'efficacité des nouvelles réformes.

Pour terminer, nous remercions à nouveau les membres de la communauté internationale de leur solidarité et réaffirmons notre ferme intention de travailler avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé dans le processus de relèvement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi que des pays voisins touchés par les effets des éruptions du volcan la Soufrière.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Lorsque le volcan la Soufrière est entré en éruption avec une fureur apocalyptique il y a deux semaines, il a déclenché une réaction en chaîne, provoquant une crise dans la crise. Plus de 13 000 personnes ont été contraintes de fuir. Leur déplacement a exacerbé la détresse d'une région qui a déjà du mal à combattre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pire encore, comme l'Assemblée l'a entendu aujourd'hui, le début de la saison des ouragans dans l'Atlantique fait naître le risque d'une triple crise alors que l'éruption du volcan se poursuit.

Nous devons agir maintenant, ensemble, pour atteindre l'objectif de collecte de fonds de 29,2 millions de dollars fixé par l'ONU et porter secours à la population de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous sommes fiers de nous être portés coauteur de la résolution 75/275 et d'avoir rallié le consensus aujourd'hui. Nous sommes aux côtés du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de son gouvernement, qui est un partenaire solide au Conseil de sécurité. En plus de nos paroles, nous manifestons notre solidarité par nos actes. Après que l'Ambassadrice Tagliatela, des États-Unis, a déclaré l'état de catastrophe le 9 avril, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'USAID, a versé un premier montant de 100 000 dollars à la Croix-Rouge pour distribuer une aide alimentaire d'urgence et des secours aux ménages touchés. L'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis, la NASA, a accordé une aide de 150 000 dollars et offert un appui spécialisé, logistique et analytique ainsi qu'un soutien au relèvement. Les États-Unis ont également débloqué des fonds pour accompagner les efforts d'évacuation et fournir une assistance d'urgence en termes de vivres, d'eau potable et d'équipements de surveillance du volcan. Ce n'est que le début de ce qui sera une réponse à long terme.

Ces mesures illustrent notre ferme engagement envers nos amis de Saint-Vincent-et-les Grenadines et dans l'action humanitaire. Nous contribuons au financement de la réduction des risques de catastrophes afin d'aider les pays à prévenir les pires catastrophes et à y faire face lorsqu'elles se produisent. Nous soutenons la coopération technique avec d'autres pays afin de faire en sorte que nos efforts soient aussi efficaces que possible. Nous serons toujours prêts à fournir une assistance humanitaire et exhorterons les autres à faire de même, sur la base des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Lorsque nous œuvrons de concert, lorsque nous adoptons une approche multipartite et multirisque de la réponse aux catastrophes, nous pouvons sauver des vies. Nous pouvons sauver des communautés entières. C'est ce que nous sommes venus faire pour nos amis de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et nous sommes de tout cœur avec la population. Nous sommes fiers de participer à cet effort.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est particulièrement opportun, Madame la Vice-Présidente, que vous assumiez la présidence pour ce point de l'ordre du jour. Je remercie la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la délégation de la CARICOM

d'avoir présenté l'importante résolution d'aujourd'hui à l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni se félicite lui aussi de faire partie des parrains de la résolution 75/275. Je remercie l'Ambassadrice King de sa déclaration à la fois préoccupante et mobilisatrice. Le Royaume-Uni se tient aux côtés du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines en ces moments difficiles. L'éruption a semé la dévastation et la misère humaine, et la situation requiert une attention soutenue de notre part, car le volcan reste en état d'éruption active.

Dans les catastrophes telles que celle-ci, l'approche du Royaume-Uni repose sur un principe clef, à savoir qu'une action rapide permet de sauver des vies. C'est pourquoi nous avons agi avec célérité pour apporter un soutien vital à l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, ce qui a permis de mobiliser immédiatement des équipes d'appui régionales ainsi que des fournitures d'urgence pour les premiers secours. Ce mois-ci, nous avons donné 1 million de dollars au Programme alimentaire mondial pour aider environ 13 000 personnes déplacées par le volcan à répondre à leurs besoins immédiats en matière de nutrition, d'hygiène et autres besoins essentiels pour les trois prochains mois. Pour nous tous ici, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), dont le Royaume-Uni est un des principaux bailleurs de fonds, a joué un rôle essentiel dans la réponse initiale, en fournissant un appui en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Le CERF fonctionne et nous devons tous y contribuer.

Parallèlement à cette aide d'urgence, le Royaume-Uni a mis en place un programme d'aide au développement en faveur de Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'un montant total de plus de 55 millions de dollars, qui apportera une contribution essentielle au redressement à long terme du pays après l'éruption et qui comprend le financement de projets d'infrastructures critiques, la modernisation des établissements de soins de santé et le soutien aux systèmes de gestion des catastrophes, aux énergies vertes et aux programmes d'emploi des jeunes.

Comme nous venons de l'entendre de la bouche de l'Ambassadrice King, il s'agit d'un défi immense pour le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Il suffit de voir les photographies aériennes pour comprendre la dévastation et l'impuissance que certaines personnes doivent ressentir face à l'ampleur de ce défi. Surtout, à l'approche de la saison des ouragans dans l'Atlantique, ce sentiment pourrait se muer en désespoir, ce qui serait

tout à fait compréhensible. Mais lorsque dans cette salle, nous nous rassemblons en tant que communauté mondiale pour aider Saint-Vincent-et-les Grenadines à relever ce défi, celui-ci devient moins insurmontable. Joignons donc à notre parrainage de la résolution la preuve de notre amitié en lui apportant un appui financier et spécialisé fort.

M. Kadiri (Maroc) : C'est un réel plaisir de vous voir présider nos travaux, Madame la Vice-Présidente. Je voudrais tout d'abord remercier les États membres de la Communauté des Caraïbes pour la présentation de la résolution 75/275, qui est extrêmement importante. Le Royaume du Maroc se félicite de son adoption par consensus, avec un nombre impressionnant de coparrains, y compris le Maroc. Je voudrais également exprimer la pleine solidarité et la totale sympathie du Royaume du Maroc avec le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi qu'avec ceux des pays voisins, suite à l'éruption désastreuse du volcan la Soufrière. Cette catastrophe naturelle continue, malheureusement, d'avoir des effets néfastes sur la vie des populations de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des autres pays touchés de la région, et ce, notamment en termes de développement économique et social, de déplacements de population, d'accès aux infrastructures et de sécurité alimentaire.

La combinaison des effets dangereux de cette catastrophe naturelle et de ceux de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a malheureusement un impact grave sur les efforts considérables et louables déployés par Saint-Vincent-et-les Grenadines et les pays de la région pour la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable. Aussi, le Royaume du Maroc appelle-t-il à un soutien international multidimensionnel et de grande envergure aux Gouvernements de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des pays de la région pour faire face aux conséquences de cette catastrophe naturelle. Le Royaume du Maroc appelle notamment l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et régionales, les banques de développement et les donateurs bilatéraux à contribuer généreusement et promptement aux efforts des Gouvernements de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des pays de la région pour venir à bout de cette catastrophe et pour assurer la relève économique et sociale qui s'ensuivra.

Le Royaume du Maroc entretient des relations de partenariat multidimensionnelles avec

Saint-Vincent-et-les Grenadines et l'ensemble des pays de la région, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud fructueuse et agissante. Il restera à leurs côtés dans ces moments difficiles et continuera de ne ménager aucun effort pour soutenir leur développement socioéconomique durable dans le cadre de leurs priorités.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 73 a) de l'ordre du jour.

Points 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

t) **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective**

Projet de résolution (A/75/L.78)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.78.

M. Mahmaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), à savoir l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et mon propre pays, le Tadjikistan, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.78, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective ».

Ce projet de résolution est une prorogation technique de la version précédente, la résolution 73/331, adoptée par consensus le 25 juillet 2019. Nous avons voulu tenir compte autant que possible des préoccupations des États Membres, parce que l'élément le plus important à nos yeux est le consensus, et l'immense majorité des membres était favorable à l'idée d'adopter ce projet de résolution en tant que prorogation technique de la résolution précédente. C'est pourquoi les États membres de l'OTSC ont décidé de ne pas changer la formulation. Nous sommes parvenus à un consensus sur le projet de résolution et nous remercions tous les États Membres de leur participation active, de leur approche constructive et de la souplesse dont ils ont fait preuve en vue de son adoption. Nous comptons sur leur appui continu afin de pouvoir adopter une fois de plus ce projet de résolution par consensus, comme ce fut le cas durant les sessions précédentes.

Le projet de résolution souligne qu'il importe de continuer d'œuvrer à l'avènement d'un monde libéré du terrorisme, notamment par l'application intégrale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Prenant note à cet égard des diverses initiatives d'États membres et d'organisations régionales, l'Assemblée générale engage l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective à poursuivre leurs échanges afin d'appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale de façon cohérente et intégrale. Elle invite également les institutions spécialisées et programmes des Nations Unies et l'OTSC à travailler en coopération et coordination plus étroites et à établir des contacts directs dans les domaines d'intérêt mutuel. Enfin, elle engage les deux organisations à continuer de réfléchir à des moyens de renforcer encore leurs échanges dans le domaine du maintien de la paix.

Depuis la signature du Traité de sécurité collective, l'OTSC est devenue une institution multifonctionnelle capable d'apporter des réponses appropriées à toutes sortes de menaces et de problèmes relevant de sa compétence. Elle est déterminée à continuer d'agir dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et elle est devenue une organisation essentielle pour œuvrer à la sécurité dans toutes ses dimensions dans la région. Nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective est important en vue de promouvoir les objectifs de l'ONU.

Pour terminer, au nom des États membres de l'OTSC, je tiens à remercier les représentants de tous les États Membres de leur participation active tout au long du processus de négociation du projet de résolution et à exprimer notre reconnaissance aux délégations qui se sont déjà portées coauteurs. Nous invitons les pays qui ne l'ont pas encore fait à les rejoindre maintenant.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/75/L.78. Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de vote ou de position, je rappelle que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mialkovskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour très triste pour le droit international et les relations internationales. Aujourd'hui, l'ONU, qui a été créée dans le but de maintenir la paix et

la sécurité internationales et de développer des relations amicales entre les États, va entériner sa coopération avec le bloc militaire dirigé par la Russie, l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui est devenue un exemple flagrant des instruments politiques destructeurs employés par la Russie dans la région. Cette organisation n'a pas pris les mesures qui s'imposaient pour combattre l'agression ouverte de la Russie contre l'Ukraine et la Géorgie, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs et des priorités impérialistes de la Russie. Il est triste que cela soit rappelé à notre mémoire aujourd'hui, après que le renforcement provocateur par la Russie de son dispositif militaire le long des frontières ukrainiennes, les dernières restrictions illégales qu'elle a imposées à la liberté de navigation en mer Noire et ses actes agressifs en direction de certains membres de l'Union européenne.

L'Ukraine appuie la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui est un outil important aux fins du règlement effectif des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité. L'OTSC n'est pas une organisation qui œuvre à la réalisation de cet objectif. Compte tenu de ces considérations, l'Ukraine ne peut soutenir le projet de résolution A/75/L.78 et se dissocie donc du consensus sur ce texte. Nous voterons contre si un vote enregistré est demandé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.78, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux les pays énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.78, l'Angola et le Sénégal s'en sont portés coauteurs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.78 ?

Le projet de résolution A/75/L.78 est adopté (résolution 75/276).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je

rappelle que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous sommes attachés à la coopération entre l'ONU et les différentes organisations régionales et remercions le représentant du Tadjikistan d'avoir présenté la résolution 75/276, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective ».

Nous sommes convaincus que cette coopération est plus efficace lorsqu'elle est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Par souci de cohérence avec les projets de résolution présentés à l'Assemblée générale, il est important que le langage utilisé pour faire référence aux crimes internationaux soit dûment aligné sur celui employé dans les instruments juridiques qui codifient ces crimes. À cet égard, et compte tenu du libellé utilisé dans le paragraphe 2 du dispositif de la résolution, le Mexique souhaite rappeler la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que deux de ses trois protocoles additionnels, à savoir le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Mettre sur le même plan les migrations irrégulières, le trafic de drogues et d'armes et la traite des personnes, en utilisant le même verbe « lutter contre », n'est pas conforme aux protocoles additionnels ni aux engagements internationaux récemment convenus sur ces questions. Il est donc important de souligner que le trafic illicite de migrants n'est pas la même chose que la traite des personnes. Ce sont des crimes différents, raison pour laquelle il y a des protocoles distincts.

Je le répète : il est important de souligner que le trafic illicite de migrants n'est pas la même chose que la traite des personnes. Il s'agit de deux crimes distincts et, en tant que tels, ils ont des protocoles séparés, qui appellent des réponses différentes. En outre, toutes les migrations irrégulières ne découlent pas du trafic illicite de migrants. C'est pourquoi le Mexique n'est pas d'accord avec la formulation du paragraphe 2 de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui, dans laquelle on assimile à tort la migration internationale au trafic illicite de migrants et on place le phénomène des migrations internationales sur le même plan que les menaces pour la paix et la sécurité internationales telles que le terrorisme et le commerce illicite des armes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les références au problème mondial de la drogue contenues dans le texte, nous soulignons que les accords conclus dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 envisagent également la question sous l'angle de la santé et du plein respect des droits de l'homme.

Le Mexique continuera d'appuyer les efforts de coopération internationale avec les organisations régionales et de prôner le strict respect du droit international.

M^{me} Khachidze (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie remercie la Mission permanente du Tadjikistan d'avoir dirigé les consultations sur la résolution 75/276.

La Géorgie est un fervent défenseur de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, qui constitue un moyen efficace de promouvoir les objectifs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Nous pensons, toutefois, que l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) ne fait pas partie du système des organisations régionales qui œuvrent en faveur de ce but commun. Nous considérons, en particulier, que les efforts déployés par l'OTSC pour apporter une réponse adéquate à un large éventail de menaces et de défis dans sa zone de responsabilité vont à l'encontre de cet objectif.

Alors qu'elle est un Membre fondateur de l'ONU, la Fédération de Russie mène une politique agressive envers ses voisins, viole leur souveraineté et leur intégrité territoriale et poursuit l'occupation illégale, la militarisation et l'annexion de parties de leurs territoires. Nous avons néanmoins participé aux consultations sur le projet de texte dans un esprit positif, en apportant des amendements au texte. Il est regrettable que la plupart de nos propositions, qui sont d'une importance cruciale, n'aient pas été reprises dans le texte final, et c'est pourquoi nous souhaitons nous dissocier du consensus sur la résolution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec son examen du point 130 t) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.